



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120709

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 4/11/2021 9H28 C:000032 I:29612
V/REF : 802710
V/Email reçu le Jeudi 04/11/2021 à 9H28

SEMCODA
AGENCE BRESSE-DOBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 04851
IMMEUBLE : ALLEE DE LA LIBERTE
ALLEE DE LA LIBERTE
11/22/33/65/76/87/108/117
01400 NEUVILLE LES DAMES

Feillens, le 24 Décembre 2021

Référence Marché: 2021-PAT-0023-21BB

LOCALISATION : 87 ALLEE DE LA LIBERTE -NEUVILLE LES DAMES - MR AMOIDA - 0659660997 /
0967018993

MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE DE PORTE DE GARAGE ET RENFORCER LES COULISSES

Donneur d'ordre : Mme C LABALME

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 16 NOVEMBRE 2021 A 11H00
REPARATION DU RAIL DE GUIDAGE COTE DROIT, POSE D'UNE PATTE EQUERRE
REMISE EN FORME DU RAIL ET CONSOLIDATION DES SUPPORTS
CONTROLE ET SERRAGE DE TOUTE LA QUINCAILLERIE
GRAISSAGE ET ESSAIS DE FONCTIONNEMENT
PORTE EN TRES MAUVAIS ETAT GENERAL

OBSERVATIONS : DEVIS A SUIVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	40,00	40,00
1,50	MS00002-heure de menuiserie sur place	1	40,00	60,00

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120709

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	100,00
T.V.A. a 10,00%	10,00
TOTAL T.T.C.En EURO	110,00

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

04/11/201 à 09h28



Bon de Commande

N° : 802710 du 04/11/2021

Pr.

SEMCODA

AGENCE BRESSE-DOBES

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 Route de Ternant

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-S2497

MR AMOIDA Kensley
MME YAHAYA Zaharia
87 ALLEE DE LA LIBERTE
01400 NEUVILLE LES DAMES

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

N°: 591 283 du 30/06/2021

Téléphone : 06.59.66.09.97 / 09.67.01.89.93

THCMEEPP Txv hors contra Menuiseries ext Partie privat.

04851-00001-00002-00003 H / Type 5

01-EE-2211-ENT-6156310

Date entrée: 08/12/2014

Marché : M - 2021076103-1

Délai

Date limite exécution : 15/11/2021

Observations

POUEZ VOUS FIXER UN RDV RAPIDEMENT

Prestation à réaliser	Mt récupér.	Qté
MS00001 Forfait déplacement		1,00
MS03007 Réglage de porte de garage, ajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, re fixation des rails, des supports de câbles, ajustage tringlerie, tension des ressorts, y compris toutes sujétions RENFORCER LES COULISSES		1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par LABALME CHRISTELLE le 04/11/2021

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

La Responsable d'Agence,

Mme S. GUILLET

SERVIMO BOURGOGNE
S.A.S. au capital de 15 000 €
570 route de Ternant 01570 FEILLENS
Tél. 03 85 20 30 21 Fax 03 85 20 25 00
bourgogne@servimo.fr
R.C.S. BOURG-EN-BRESSE 798 123 030

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE BRESSE-DOBES

EDN2

1/2

04/11/2021 à 09:28



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE BRESSE-DOMBES 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **87 ALLEE DE LA LIBERTE 01400 NEUVILLE LES DAMES**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **04/11/2021**

Signature du client ou de son représentant

Mme Nadia-DIAF

Direction des Agences

Numéro: 802710